

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

2026

2027



Allevard
LES - BAINS

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE NOËL REVOL

À Allevard-les-Bains, la musique est une tradition vivante depuis plus d'un siècle. Elle s'apprend, se pratique et se partage au fil des générations. Source d'épanouissement personnel, de découverte culturelle et de lien social, elle rassemble les passionnés, révèle des vocations et accompagne chacun dans son parcours artistique.

Profondément ancrée dans l'histoire de notre commune, elle s'exprime au sein de nos associations musicales, reconnues pour leur dynamisme, mais ouvre également la voie à de multiples horizons artistiques.

Notre école municipale de musique propose un enseignement de formation musicale ainsi que l'apprentissage d'une douzaine d'instruments, dispensés par une équipe d'enseignants qualifiés. Elle permet également une pratique musicale collective à travers ses orchestres ou son atelier chant pour les plus jeunes.

La rentrée 2026-2027 sera marquée par l'arrivée d'une nouvelle direction, qui assurera également la fonction de chef d'orchestre de l'Harmonie d'Allevard, continuant ainsi à garder les liens entre l'école et les ensembles musicaux de la commune.

Cette année marque également une ouverture vers notre territoire. Grâce à un partenariat conclu entre les communes d'Allevard et de Crêts-en-Belledonne, les habitants de cette dernière bénéficieront désormais des mêmes conditions tarifaires que les Allevardins.

Afin de répondre aux attentes des musiciens amateurs, la municipalité fait évoluer son offre en ouvrant le Petit Orchestre et l'Orchestre à cordes aux instrumentistes extérieurs à l'École municipale de musique. Cette initiative permettra à davantage de pratiquants de partager leur passion et, pourquoi pas, de rejoindre à terme l'Harmonie d'Allevard, qui poursuit activement son recrutement pour faire vivre cette composante essentielle de notre patrimoine local.

Les tarifs ont fait l'objet d'une revalorisation pour l'année 2026-2027. Ils demeurent néanmoins particulièrement accessibles et compétitifs au regard des pratiques observées dans le territoire. Quelques ajustements ont également été réalisés afin de garantir une offre tarifaire plus lisible et cohérente.

Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année musicale, riche en découvertes, en progrès, en rencontres et en émotions.



L'équipe municipale
de la ville d'Allevard-les-Bains

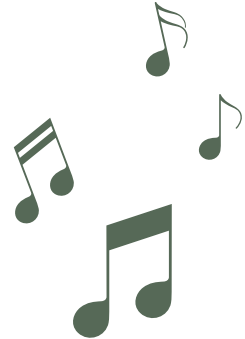
SON FONCTIONNEMENT

L'école propose un apprentissage complet : formation musicale (solfège) et instrumentale dans une dizaine de disciplines. Il s'adresse aussi bien aux enfants (dès 4 ans en éveil musical) qu'aux adultes.

L'enseignement est dispensé par des professeurs qualifiés en collectif pour la formation musicale et en cours individuel pour la formation instrumentale. Deux orchestres et une chorale sont également ouverts à une pratique collective.



OFFRE PEDAGOGIQUE



Formation musicale

Éveil musical

4/5 ans (moyenne section maternelle) : 30 min

5/6 ans (grande section maternelle) : 45 min

Mercredi de 9h30 à 10h

Mercredi de 10h à 10h45

Formation musicale (FM)

1 heure hebdomadaire / collectif / à partir de 7 ans (CP) et adultes

1^{er} cycle

- Niveau débutant A : 1^{ère} année (1C1)
- Niveau débutant B : 2^{ème} année (1C2)
- Niveau préparatoire A : 3^{ème} année (1C3)
- Niveau préparatoire B : 4^{ème} année (1C4)
- Niveau fin de 1^{er} cycle : 5^{ème} année

Mercredi de 10h à 11h

Lundi de 17h30 à 18h30

Mardi de 17h30 à 18h30

Lundi de 18h30 à 19h30

Jeudi de 17h30 à 18h30

2^{ème} cycle

- Niveau élémentaire A : 6^{ème} année (2C1)
- Niveau élémentaire B : 7^{ème} année (2C2)
- Niveau brevet : 8^{ème} année

Jeudi de 18h30 à 19h30

Lundi de 19h30 à 20h30

Jeudi de 19h30 à 20h30

Adultes

- Tous les niveaux

Jeudi de 19h à 20h

Formation instrumentale

1^{er} cycle 30 min / 2^{ème} cycle 45 min / individuel / enfants et adultes

Formation musicale en parallèle obligatoire (sauf si formation déjà acquise)

Les vents

Flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba et euphonium

Instruments polyphoniques

Piano, violon et violon alto

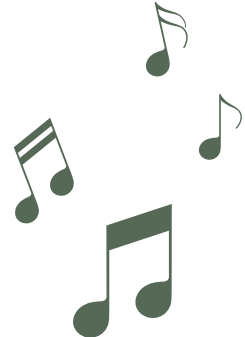
Percussions

Batterie

Possibilité de louer des instruments, selon les disponibilités (sauf violon, piano, batterie).



OFFRE PEDAGOGIQUE



Pratique collective

Atelier chant rythmique

1 heure hebdomadaire

Réservé aux enfants de l'école de musique (gratuit)

Mercredi de 11h à 12h

Petit orchestre

1 heure hebdomadaire

Élèves de l'école de musique inscrits en formation instrumentale (gratuit)

NOUVEAU : Extérieurs, avec un niveau instrumental requis (payant)

Mardi de 18h30 à 19h30

Orchestre ensemble de cordes

1 heure hebdomadaire

Élèves de l'école de musique inscrits en formation instrumentale (gratuit)

NOUVEAU : Extérieurs, avec un niveau instrumental requis (payant)

Lundi de 18h à 19h

Harmonie d'Allevard

(Information)

L'harmonie d'Allevard (association) compte environ 60 musiciens, dont la majeure partie ont effectué leur apprentissage musical à l'école municipale de musique. Elle se produit en concerts, échanges avec d'autres sociétés musicales, cérémonies officielles et festives ...

Plus d'infos :

 harmonie-allevard.opentalent.fr

 04 76 45 07 27

 bailly.jeanmichel@wanadoo.fr

Une réduction de 50 € est appliquée sur le tarif de l'école de musique aux élèves fréquentant l'harmonie d'Allevard.



INSCRIPTION



Réinscription

Réinscription obligatoire lors des permanences des **lundi 29, mardi 30 juin et mercredi 1er juillet 2026, de 16h30 à 20 h à l'école municipale de musique** - 24, avenue de Savoie à Allevard-les-Bains.

Inscription de nouveaux élèves

Jeudi 2 et vendredi 3 juillet 2026 de 16h30 à 20 h

Jeudi 3 et vendredi 4 septembre 2026 de 16h30 à 20 h

à l'école municipale de musique - 24, avenue de Savoie à Allevard-les-Bains.

Samedi 5 septembre, de 14 h à 18 h au forum des associations - Complexe sportif (stade) à Crêts en Belledonne en présence de nombreux enseignants.

Documents à fournir :

- Pour les habitants d'Allevard et Crêts en Belledonne : justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois d'électricité, eau, téléphone...) ou de la taxe foncière à votre nom et de l'année en cours.
- Pour les bénéficiaires du tarif QF > 700 : justificatif de la CAF.



Les documents d'inscription devront impérativement être retournés accompagnés des documents justificatifs demandés.

Les tarifs sont joints à ce dossier.

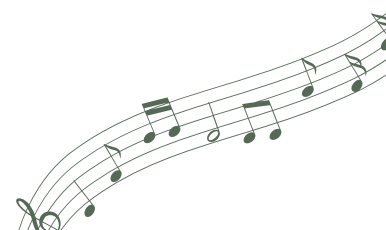
RENTÉE MUSICALE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Pour les plannings des cours individuels d'instruments, vous serez contactez directement par les enseignants respectifs de l'école municipale de musique. Les locations d'instruments s'effectuent auprès de l'enseignant de la discipline.

 École Municipale de Musique
24, avenue de Savoie - 38580 Allevard-les-Bains
 emm@allevard.fr -  04 76 45 10 79



Dépôt du dossier le :
à retourner lors des permanences mentionnées dans le dossier
(entretien avec la direction, ou représentant, indispensable)



FICHE D'INSCRIPTION 2026 / 2027



À retourner à
l'École Municipale de Musique
24, avenue de Savoie - ALLEVARD
(entretien avec le directeur indispensable)

- ☐ Réinscription
☐ 1^{ère} inscription

NOM / Prénom :

Date de naissance :

NOM(S) / Prénom(s) parent(s) ou représentant légal :

.....

Adresse :

VILLE :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Email 1 : Email 2 :

☐ Habitant d'Allevard ou Crêts en Belledonne ☐ Habitant extérieur

☐ Membre de l'Harmonie

Pour les habitants d'Allevard ou Crêts en Belledonne :

☐ Quotient familial < 700 € ☐ Famille nombreuse

Éveil musical

☐	4/5 ans (moyenne section maternelle)	mercredi 9h30 à 10h00
☐	5/6 ans (grande section maternelle)	mercredi 10h00 à 10h45

Formation musicale (cours collectif)

1^{er} CYCLE

☐	Niveau débutant A 1 ^{ère} année (1C1)	mercredi 10h00 à 11h00
☐	Niveau débutant B 2 ^{ème} année (1C2)	lundi 17h30 à 18h30

Formation musicale (cours collectif)

1^{er} CYCLE

☐	Niveau préparatoire A 3 ^{ème} année (1C3)	mardi 17h30 à 18h30
☐	Niveau préparatoire B 4 ^{ème} année (1C4)	lundi 18h30 à 19h30
☐	Niveau fin de 1er cycle 5 ^{ème} année	jeudi 17h30 à 18h30

2^{ème} CYCLE

☐	Niveau élémentaire A 6 ^{ème} année (2C1)	jeudi 18h30 à 19h30
☐	Niveau élémentaire B 7 ^{ème} année (2C2)	lundi 19h30 à 20h30
☐	Niveau Brevet 8 ^{ème} année	jeudi 19h30 à 20h30

ADULTE

☐	Tous les niveaux	jeudi 19h00 à 20h00
--------------------------	------------------	---------------------

Formation instrumentale (cours individuel)

1^{er} CYCLE

30 minutes, à déterminer lors de la rencontre pour l'inscription.

☐ Flûte	☐ Saxophone	☐ Violon	☐ Violon alto
☐ Percussion	☐ Cor	☐ Euphonium	☐ Clarinette
☐ Trombone	☐ Tuba	☐ Trompette	☐ Piano

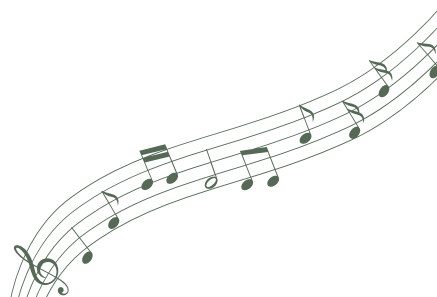
2^{ème} CYCLE

45 minutes, à déterminer lors de la rencontre pour l'inscription.

☐ Flûte	☐ Saxophone	☐ Violon	☐ Violon alto
☐ Percussion	☐ Cor	☐ Euphonium	☐ Clarinette
☐ Trombone	☐ Tuba	☐ Trompette	☐ Piano

Location d'instrument (selon disponibilités)

☐ Flûte	☐ Saxophone	☐ Percussion	☐ Cor
☐ Euphonium	☐ Clarinette	☐ Trombone	☐ Tuba
☐ Trompette			



Pratiques collectives

☐	Atelier chant rythmique (Réservé aux élèves de l'Ecole Municipale de Musique)	Mercredi 11h00 à 12h00
☐	Petit orchestre Ouvert à tous (Gratuit pour les élèves inscrits à un cours d'instrument / Payant pour les non-inscrits)	Mardi 18h30 à 19h30
☐	Orchestre à cordes Ouvert à tous (gratuit pour les élèves inscrits à un cours d'instrument / Payant pour les non-inscrits)	Lundi 18h00 à 19h00



Facturation (se référer aux tarifs)

Eveil musical €
 Formation musicale €
 Cours instrument 1er cycle €
 Cours instrument 2ème cycle €
 Location instrument €

Réduction :

Pratique d'un deuxième instrument €
 Membre de l'harmonie €

Règlement :

TOTAL à régler €
 Règlement à l'année 1 X €
 Règlement mensuel 9 X €

Droit à l'image

Je soussigné(e), atteste être détenteur de l'autorité parentale ou être le représentant légal de l'enfant

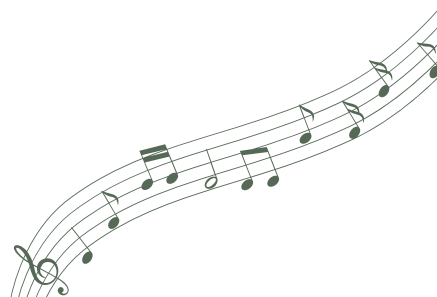
Et donne mon accord pour :

- ☐ la diffusion des photographies de mon enfant
- ☐ la diffusion d'enregistrement vidéo sonores

Prises dans le cadre de l'activité de mon enfant à l'école municipale de musique dans l'enceinte de l'établissement ou à l'occasion de concerts ou représentations à l'extérieur de l'établissement, pour des publications municipales (promotion de l'école de musique, journal municipal, site internet, publication sur les réseaux sociaux municipaux, promotion des activités de notre ville, exposition sur l'activité de l'école, ...), sous réserve de préserver l'intimité de sa vie privée.

Date :

Signature précédée de « lu et approuvé, bon pour accord »



TARIFS 2026 / 2027

Modalités d'inscription et de règlement

Le paiement par **carte TATTOO** est accepté.

L'inscription pour l'année scolaire **2026-2027** ne sera définitive qu'après régularisation de tout éventuel impayé relatif à l'année scolaire précédente.

L'inscription est valable pour l'ensemble de l'année scolaire. En cas d'interruption des cours en cours d'année, aucun remboursement ne pourra être accordé. De même, pour les élèves ayant opté pour le paiement mensuel, toute année scolaire commencée est due dans sa totalité.

Les élèves admis en cours d'année scolaire sont redevables des frais de scolarité à compter du premier jour du mois de leur admission. Les droits de scolarité sont alors calculés au prorata de la période restant à courir jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Règlement des frais de scolarité

Les frais de scolarité peuvent être réglés selon l'une des modalités suivantes :

- **Paiement annuel** : règlement en début d'année scolaire
- **Paiement mensuel** : règlement échelonné sur l'année scolaire

Les familles peuvent également opter pour un **prélèvement automatique annuel ou mensuel**.

Les factures sont établies par la mairie et adressées aux familles par courrier. Aucun règlement n'est à effectuer lors du dépôt du dossier d'inscription.

Aucun règlement n'est accepté à l'École municipale de musique ou en mairie. Le paiement devra être effectué auprès du **Service de Gestion Comptable du Touvet**.

Annexe

Tableau tarifs école municipale de musique 2026 / 2027

TARIFS HABITANTS ALLEVARD - CRETS EN BELLEDONNE										TARIFS HABITANTS EXTERIEURS			
	élève EMM *						Non inscrits EMM *		élève EMM*		Non inscrits EMM*		
	PLEIN TARIF			QF<700 €			Tarif ENFANT pour famille ayant 3 enfants à charge fiscalement		Paie ment annuel	Paie ment mensuel	Paie ment annuel	Paie ment mensuel	Paie ment annuel
	Paie ment annuel	Paie ment mensuel	Paie ment annuel	Paie ment annuel	Paie ment mensuel	Paie ment annuel	Paie ment annuel	Paie ment mensuel					
EVEIL MUSICAL	120,00 €	13,50 €	84,00 €	9,50 €	11,00 €	96,00 €			240,00 €	27,00 €			
FORMATION MUSICALE	165,00 €	18,50 €	115,50 €	13,00 €	15,00 €	132,00 €			330,00 €	37,00 €			
ATELIER CHANT													
PETIT ORCHESTRE													
ORCHESTRE CORDES													
INSTRUMENT 30 MN	200,00 €	22,50 €	74,00 €	8,50 €	18,00 €	160,00 €			400,00 €	44,50 €			
INSTRUMENT 45 MN	250,00 €	28,00 €	80,00 €	9,00 €	22,50 €	200,00 €			500,00 €	56,00 €			
PIANO 30 MN	378,00 €	42,00 €	150,00 €	17,00 €	34,00 €	302,50 €			756,00 €	84,00 €			
PIANO 45 MN	410,00 €	46,00 €	162,00 €	18,00 €	36,50 €	328,00 €			820,00 €	91,50 €			
LOCATION INSTRU	181,00 €	20,50 €	83,00 €	9,50 €	20,50 €	181,00 €			282,00 €	31,50 €			
REDUC 2è INSTRU	-15,00 €	-1,50 €											
REDUC MUSICIEN HARMONIE	-50,00 €	-5,50 €							-50,00 €	-5,50 €			

*EMM = Ecole Municipale de Musique

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante :

VILLE D'ALLEVARD LES BAINS

Place de Verdun

38580 ALLEVARD LES BAINS

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Ville d'Alleward les Bains** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter conformément aux instructions de la **Ville d'Alleward les Bains**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : RUM (Réservé au créancier)

Païement : Récurrent

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom (*) :

Adresse (*) :

.....

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays : FRANCE

Identifiant Créancier SEPA

FR18ZZZ592356

Nom : VILLE D'ALLEVARD LES BAINS

Adresse : Place de Verdun

Code postal : 38580

Ville : ALLEVARD LES BAINS

Pays : FRANCE

BIC

IBAN

Le :

À :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

** mention obligatoire*